

## **ARRETE**

## LR/CM/AG/2025/ 540

Interdiction de stationnement Parking ancienne gendarmerie NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté municipal N° PR/CC/RH/2020/131 du 9 juillet 2020, reçu par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis le 9 juillet 2020, nommant Monsieur Jérôme CURIEN en qualité de Directeur Général des Services de la Ville de Senlis,

CONSIDERANT qu'en raison du salon du chocolat organisé par l'association « Comité des Fêtes », il est nécessaire d'interdire le stationnement sur 30 places, sur le parking de l'ancienne gendarmerie, au plus près de l'Espace st Pierre, du vendredi 31 octobre 2025, 9h au dimanche 2 novembre 2025, 9h,

## **ARRETONS**

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, et considéré comme gênant, sur 30 places sur le parking de l'ancienne gendarmerie, au plus près de l'Espace st Pierre du vendredi 31 octobre 2025, 9h au dimanche 2 novembre 2025, 9h.

Article 2 - Les panneaux signalant ces interdictions seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemercier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoven accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 6 - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Au Poste de Police Municipale

- Au Centre de Secours Principal de SENLIS

Senlis le:

11 0 OCT. 2025

- A la Gendarmerie de SENLIS

Publié sur le site internet de la collectivité le : 1 3 001. 2025



Jérôme CURIEN Directeur Général des Services